

COMMUNE DE VAUCIENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><u>Date de la convocation :</u> 13 janvier 2021</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u> Exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11</p>	<p>L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit janvier, dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame FOURNY Christiane.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (formant la majorité des membres en exercice) Mme FOURNY Christiane, Mme LOURDEZ Florence, Mme BOULONNAIS Christine, M. CHEVRON Hervé, Mme JEAN Claudine, M. ROUSSEAU Joël, Mme VALTON Emilie, M. LEMAIRE Janick, M. REMIOT Julien, M. BLAISE Michaël, M. LEBRUN Nicolas.</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u></p> <p><u>Etaient absents non excusés :</u> /</p> <p>En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales Mme LOURDEZ Florence a été élue secrétaire de séance.</p>
---	--

N°001/2021 – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Vu la délibération n°031-2019 du 09 décembre 2019 portant l'acceptation de la proposition financière de Monsieur GUILLEMONT Jean-Marc, pour les travaux préparatoires sur le rénovation et l'accessibilité de la mairie.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le choix définitif sur Monsieur GUILLEMONT pour la continuité du dossier

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

Décide de choisir Monsieur GUILLEMONT Jean-Marc comme maitre d'œuvre pour les travaux d'aménagement et d'accessibilité de la mairie

Autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

N°002/2021 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Madame le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'ouverture des plis des entreprises, ainsi que les entreprises qui ont été sélectionnées suite à l'appel d'offre, pour les travaux de d'aménagement et d'accessibilité de la mairie de Vauciennes.

Après analyses des offres d'après les critères établis, les entreprises les mieux classées sont :

- Lot 1 : Démolitions - Gros œuvre - Maçonnerie : Entreprise ETCHART SARL
- Lot 2 : Etanchéité : Entreprise VISSE
- Lot 3 : Menuiseries extérieures PVC-VR : Entreprise JANIN
- Lot 4 : Serrurerie : Entreprise SOMAFER

COMMUNE DE VAUCIENNES

- Lot 5 : Menuiseries intérieures : Entreprise JANIN
- Lot 6 : Cloisons-Doublages-Faux plafonds : Entreprise SODAMA
- Lot 7 : Electricité – Chauffage VMC : Entreprise LAPIED
- Lot 8 : Plomberie-Sanitaires Entreprise EG-REFRIGERATION
- Lot 9 : Sols souples-Faïences-Peinture : Entreprise QUATREVAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable à ces entreprises et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des actes d'engagements avec ces dernières tous les documents nécessaires.

N°003/2021 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement et de mises aux normes pour l'accessibilité de la Mairie.

Le Montant estimatif de cette opération, selon l'ouverture des plis de l'appel d'offre des entreprises, s'élève à 123 300.00 € HT. Dans ce cas, la DETR peut atteindre 40 %, soit 49 320.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- Subvention État (DETR) : 49 320.00 €
- Subvention de la région : 20 000 €
- Autofinancement : 53 980.00 €
- TOTAL HT 123 300.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- ADOPTE le projet d'aménagement et de mises aux normes pour l'accessibilité de la mairie pour un montant de 123 300.00 € HT.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention de l'État de 49 320.00 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.